

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS

www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27

courrier@sommenumerique.fr

20230123_DL_03

OBJET : Budget primitif 2023

Date de convocation :

17 janvier 2023

Date de séance :

23 janvier 2023

Date d'affichage :

06 février 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 23

Membres votants : 31

*Séance en présentiel et
visioconférence*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. BEAUMONT Joël, M. PE-NAUD Guy, M. DURIEUX François, M. FAUVET Frédéric, M. LEFEBVRE Julien, M. DEBEUGNY François, M. MASSET Jacques, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, M. BEAUFILS Christian, M. LEBRUN Christian, M. BLOCKLET Patrick, M. DE MONCLIN Arnaud, M. GORRIEZ Jean.

Secrétaire de séance : Mme LHOMME Brigitte

Pouvoirs :


M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. DEBEUGNY François
Mme DE WAZIERS Isabelle donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme DELETRE Margaux donne pouvoir à M. GEST Alain
M. DECLÉ Paul-Éric donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. WALIGORA Jean-Luc
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 approuvé lors de la séance du comité syndical du 28 novembre 2022,
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023 pour son budget principal et ses budgets annexes,
- Vu le projet de budget 2023,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 080-258004365-20230123-230123_CS_DEL3-DE



ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2023 est approuvé.

ARTICLE 2 - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de section.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe Infrastructures numériques est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 2 307 190€.

ARTICLE 4 - L'équilibre par section du budget annexe Centre de service numériques est obtenu sans virement de section.

ARTICLE 5 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 6 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.